



## Département Économie Gestion

**LICENCE  
ECONOMIQUES & GESTION  
2ème année**

**PARCOURS GENERAL  
Guide des études  
Année universitaire 2025/2026**

**Responsable d'année :**

Constantin NAPOLEON  
Responsable d'année L2  
Maître de conférences en économie  
Email : [Constantin.napoléon@univ-littoral.fr](mailto:Constantin.napoléon@univ-littoral.fr)

**Présidente du jury :**

Florian BOTTE  
Président de jury de la L2  
Maître de conférences en économie  
Email : [Florian.botte@univ-littoral.fr](mailto:Florian.botte@univ-littoral.fr)

Adresse : 220 Avenue de l'université, BP 5526  
59379 Dunkerque cedex  
☎ 03 28 23 68 86

**Secrétariat pédagogique :**

Martine LAVOGIER  
Bureau : 1412 Tél. : 03 28 23 68 86  
Email : [martine.lavogier@univ-littoral.fr](mailto:martine.lavogier@univ-littoral.fr)

## Table des matières :

1	Licence Economie – Gestion : identité, objectifs, évaluation	3
2	Calendrier universitaire 2025/2026	6
3	Plan de cours du semestre 3.....	8
4	Plan de cours du semestre 4.....	22
5	Informations pratiques	34
6	Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences Sexuelles et sexistes	36
7	Réglementation des examens en licence .....	37
8	LANSAD et CLES.....	46
9	Mise en place d'un congé pour convenance personnelle	48

## **1 Licence Economie – gestion : identité, objectifs, évaluation**

La première année de la Licence Economie-gestion (EG) s'insère dans un cursus de formation soucieux de répondre aux besoins des jeunes bacheliers en tenant compte de la diversité de leur formation dans le secondaire ;

### **Identité**

La licence EG s'inscrit dans une logique de formation pluridisciplinaire où sont notamment mobilisés les savoirs sociologiques, juridiques, politiques ainsi que les langues. Les enseignements ne se contentent donc pas de cours dans le domaine de l'économie et de la gestion, mais ils abordent aussi d'autres domaines qui dotent l'étudiant d'une véritable culture générale.

### **Objectifs**

La licence ES se présente comme une formation :

- « professionnalisante » tournée vers l'administration publique et privée
- formant à passer le concours d'enseignement secondaire,
- assurant les fondamentaux de la connaissance permettant des études approfondies au niveau des Masters et des cursus de formations des grandes écoles.

Certains enseignements sont donnés uniquement en Cours Magistral (CM) , d'autres bénéficient aussi d'un encadrement resserré avec des Travaux Dirigés (TD) organisés avec des effectifs réduits. Quel que soit l'enseignement, l'étudiant se doit de travailler en autonomie : Pour toute heure de cours en présentiel, on considère qu'il faut que l'étudiant travaille de son côté 4 heures (relecture du cours, préparation des exercices, rédaction de fiches de synthèse, révisions, etc...)

Au-delà des cours obligatoires, l'étudiant est incité à suivre des activités supplémentaires, que ce soit par la pratique sportive, l'apprentissage d'une langue, l'expérience d'un stage facultatif (qui peut se faire en plusieurs fois) ou l'auto-formation pour consolider sa maîtrise de français (projet Voltaire). L'ensemble de ces activités sont susceptibles d'octroyer un bonus pris en compte dans la moyenne. C'est donc aussi à l'étudiant d'être acteur de son parcours à l'université pour savoir en saisir les opportunités qui lui sont offertes.

### **Evaluation**

Sauf mention contraire dans ce guide, l'ensemble des enseignements donne lieu à une évaluation sur la base des principes suivants :

1/ En session 1, pour les enseignements sans Travaux Dirigés, la note finale est à 100 % celle de l'examen final. Pour les enseignements avec Travaux Dirigés, la note finale est à 50 % la note d'examen final et à 50 % la note de contrôle continu (laquelle est a priori basée sur deux évaluations)

2/ En session 2, seule la note obtenue lors de cette épreuve ne compte que si elle est supérieure à la moyenne obtenue (contrôle continu et examen) en session 1.

Les étudiants absents à une évaluation doivent impérativement justifier de leur absence auprès du secrétariat et de l'enseignant. Toute absence à un examen terminal est sanctionnée par une ABI, laquelle s'avère bloquante pour la validation de l'année, quand bien même l'étudiant aurait la moyenne sur l'ensemble des matières. Les absences injustifiées à une épreuve de contrôle continu donnent lieu à un 0. Les étudiants redoublants gardent les notes obtenues les années précédentes pour les matières validées. Ils peuvent aussi demander à conserver le bénéfice des notes d'examen obtenues par le passé, même si ces notes sont inférieures à la moyenne. Il est par contre impossible de demander à conserver la note de TD de l'année passée en ne repassant que l'examen terminale de la matière considérée.

Les étudiants salariés doivent se déclarer auprès du secrétariat au plus tôt. Du fait de l'impossibilité potentielle à assister à tous les cours et TD, le régime d'évaluation repose alors intégralement sur l'examen terminal. Pour les mêmes raisons, les étudiants reconnus avec le statut de sportif de haut niveau (justificatif à fournir auprès du secrétariat dès que possible) et les étudiants en enjambement disposent du même régime d'étude aménagé/

Les étudiants en réorientation peuvent demander la validation d'études de certaines matières obtenues dans leur cursus d'origine. Il convient cependant d'arbitrer judicieusement, étant donné que le jury n'importerait pas la note de la filière d'origine, mais qu'il validerait la matière concernée à 10 uniquement. Les demandes de validation de matières sont à formuler le plus tôt possible auprès du président de jury et du responsable d'année.

Pour obtenir son année, les étudiants doivent obtenir la moyenne globalement. Cependant les étudiants qui auraient la moyenne à l'ensemble de l'année mais qui auraient une absence injustifiée à un examen terminal dans une matière ne valident pas leur année. Par ailleurs, il n'est pas obligatoire d'avoir la moyenne à toutes les matières ou à tous les blocs de compétences. En effet, le principe de compensation s'applique à différents niveaux : entre les matières d'un même bloc de compétences, entre les blocs de compétences d'un même semestre ; entre les semestres. Les étudiants qui auraient validé un semestre uniquement peuvent bénéficier du statut de l'enjambement (AJAC) pour démarrer l'année supérieure, mais à condition d'avoir au moins 9,5/20 de moyenne globalement sur le semestre non validé.

## Déroulement des épreuves :

- 1-les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.
  - 2- Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.
  - 3- Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire etc...).
  - 4- Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.
  - 5- Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage. Attention : un étudiant par table.
  - 6- Les cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les téléphones portables doivent être éteints et déposés sur le bureau des surveillants.
  - 7- Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice). Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.
  - 8- L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve seront inscrites sur le tableau.
  - 9- Toute communication entre étudiants est strictement interdite.
  - 10- Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.
  - 11- Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.
  - 12- Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.
  - 13- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels, tout en laissant les moyens de finir l'épreuve à l'étudiant, permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès-verbal.
- Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée par les autorités compétentes (Président de l'Université ou ses délégués : nominativement désignés).

Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral.

En cas de fraude, les sanctions encourues sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- l'exclusion définitive de l'établissement

## 2 Calendrier universitaire 2025/2026

### SEMESTRE 3

Pré-rentrée	Mardi 2 septembre
Début des CM	A partir du 3 septembre
Début des TD	A partir du lundi 8 ou du 15 septembre
Vacances de toussaint	Du Samedi 25 octobre après les cours au 3 novembre.
Partiels semestre 3	Semaine du 15 décembre
Vacances de Noel	Du samedi 20 décembre au 6 janvier
JURY & CPP semestre 3	Février 2025

### SEMESTRE 4

Début des CM	lundi 5 janvier
Début des TD	A partir du 12 ou du 19 janvier
Vacance d'hiver	Du 23 février au 1er mars
Vacances de printemps	Du 11 au 27 avril
Partiels semestre 4	Semaine du 27 avril et du 4 mai
JURY & CPP semestre 2	semaine de 1 <sup>er</sup> juin
Examens session 2	Semaine du 22 et 29 juin
Jury session 2	juillet 2026

**LICENCE ECONOMIQUES ET GESTION- 2<sup>ème</sup> année**  
STRUCTURE GLOBALE DES ENSEIGNEMENTS

<b>SEMESTRE 3</b>					
<b>BLOCS DE COMPETENCES</b>	<b>UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>COEF</b>	<b>ECT S</b>
<b>B1</b> Niveau intermédiaire BLOC ANALYSE ECONOMIQUE	- Macroéconomie	24	15	4	4
	- Economie monétaire	24	15	4	4
<b>B2</b> Niveau intermédiaire BLOC OUTILS DE GESTION	- Comptabilité Générale 2	24	15	4	4
	- Comptabilité de Gestion	24	15	3	3
<b>B3</b> Niveau intermédiaire BLOC TECHNIQUES QUANTITATIVES	- Mathématiques 2	20	15	4	4
<b>B4</b> Niveau intermédiaire BLOC COMPETENCES TRANSVERSALES	- Atelier de méthode (Exposés...)		15	2	2
	- Anglais		25	3	3
	- Initiation à la construction du projet professionnel (PPP2)		13	2	2
<b>B5</b> BLOC OUVERTURE DISCIPLINAIRE	- Droit commercial	24		2	2
	- Théorie et sociologie des organisations	24		2	2
<b>BONUS</b>	<b>LV2, SPORT</b>				
<b>SEMESTRE 4</b>					
<b>BLOCS DE COMPETENCES</b>	<b>UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>COEF</b>	<b>ECT S</b>
<b>B1</b> Niveau intermédiaire BLOC ANALYSE ECONOMIQUE	- Microéconomie 2	24	15	4	4
	- Histoire de la pensée économique	24	15	4	4
<b>B2</b> Niveau intermédiaire BLOC OUTILS DE GESTION	- Analyse financière	24	15	4	4
	- Marketing	30		4	4
<b>B3</b> Niveau intermédiaire BLOC TECHNIQUES QUANTITATIVES	- Probabilités	20	15	4	4
	- Informatique 2 (traitement de données sur libre office)		15	2	2
<b>B4</b> Niveau intermédiaire BLOC COMPETENCES TRANSVERSALES	- Atelier de méthode		15	2	2
	- Anglais		25	3	3
<b>B3</b> BLOC OUVERTURES DISCIPLINAIRES	- Géopolitique	24		3	3
<b>BONUS</b>	<b>LV2, SPORT</b>				

### 3 -STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 3

<b>SEMESTRE 3</b>					
<b>BLOCS DE COMPETENCES</b>	<b>UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>COEF</b>	<b>ECT S</b>
<b>B1</b> Niveau intermédiaire BLOC ANALYSE ECONOMIQUE	- Macroéconomie	24	15	4	4
	- Economie monétaire	24	15	4	4
<b>B2</b> Niveau intermédiaire BLOC OUTILS DE GESTION	- Comptabilité Générale 2	24	15	4	4
	- Comptabilité de Gestion	24	15	3	3
<b>B3</b> Niveau intermédiaire BLOC TECHNIQUES QUANTITATIVES	- Mathématiques 2	20	15	4	4
<b>B4</b> Niveau intermédiaire BLOC COMPETENCES TRANSVERSALES	- Atelier de méthode		15	2	2
	- Anglais		25	3	3
	- Initiation à la construction du projet professionnel (PPP2)		13	2	2
<b>B5</b> BLOC OUVERTURE DISCIPLINAIRE	- Droit commercial	24		2	2
	- Théorie et sociologie des organisations	24		2	2
<b>BONUS</b>	LV2, SPORT				

**Macroéconomie**  
**Constantin Napoléon- Hervé Braud**  
**24h CM – 15h TD**

**OBJECTIFS DU COURS :**

Ce cours vise à faire acquérir aux étudiants les bases de l'analyse macro-économique en économie ouverte en replaçant les notions théoriques dans la réalité contemporaine. Il s'inscrit dans le prolongement du modèle IS-LM abordé en 1<sup>ère</sup> année en le complétant par une approche en économie ouverte à travers le modèle IS-LM-BP. Le cours se termine par une présentation du modèle d'offre et de demande globale.

**1. L'inflation et l'hyperinflation**

- 1.1 Définition, mesure et évolutions de l'inflation
- 1.2 Les explications de l'inflation
- 1.3 La théorie quantitative de la monnaie
- 1.4 Les effets de l'inflation ou l'inflation ambiguë
- 1.5 Comment stopper l'inflation ?
- 1.6 Les explications de l'hyperinflation

**2. L'équilibre keynésien**

- 2.1 Les déterminants de la production totale de biens et services
- 2.2 Les déterminants de la demande de biens et services
- 2.3 L'équilibre sur les marchés financiers en économie fermée
- 2.4 La variation de l'épargne ou l'impact de la politique budgétaire
- 2.5 Les variations de la demande d'investissement
- 2.6 Conclusion

**3. Le modèle IS-LM**

- 3.1 La relation IS et les multiplicateurs associés
- 3.2 La relation LM
- 3.3 L'équilibre du modèle
- 3.4 Les effets de la politique économique

**4. Le modèle offre globale-demande globale**

- 4.1 Limites et critiques du modèle IS/LM
- 4.2 Le modèle OG-DG : l'hypothèse de prix variables
- 4.3 La courbe d'offre globale (OG)
- 4.4 La demande globale
- 4.5 L'offre globale
- 4.6 L'équilibre macroéconomique
- 4.7 L'analyse des politiques économiques

**5. Une théorie macroéconomique de l'économie ouverte**

- 5.1 Les flux internationaux de biens et de capitaux
- 5.2 L'offre et la demande de fonds prêtables et le taux de change
- 5.3 L'équilibre dans une économie ouverte
- 5.4 L'influence des politiques publiques dans une économie ouverte
- 5.5 Conclusion

#### **BIBLIOGRAPHIE :**

O. BLANCHARD et D. COHEN, *Macroéconomie*, Pearson, 5e éd., Paris, 2010  
M. BURDA et Ch. WYPLOSZ, de Boeck, *Macroéconomie*, Bruxelles, 2010  
P. KRUGMAN, *Macroéconomie*, Ed. De Boeck, 6<sup>ème</sup> éd, 2022.

**MODALITE D'EVALUATION :** Interrogations écrites dans le cadre du contrôle continu (50%) et un examen terminal (50 %) d'une durée de 2h ou 3h.

Type d'épreuve : Questions ou exercices

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Crédits ECTS : 4

## **Économie monétaire** **Florian Botte – Hervé Braud** **24h CM – 15h TD**

#### **OBJECTIFS DU COURS :**

L'objectif du cours est de donner aux étudiants les bases pour comprendre le fonctionnement de nos économies qui sont, par essence, monétaires. En particulier, il s'agit de montrer comment la monnaie et les modes de financement déterminent la production (la croissance) au sein du circuit monétaire. Le cours vise aussi à comprendre les enjeux de la politique monétaire.

#### **PLAN DU COURS :**

Introduction générale : pourquoi lier monnaie et financement

Chapitre 1 : Formes et fonctions de la monnaie

- I) Définir la monnaie par ses fonctions : la thèse fonctionnaliste
- II) Une approche historique des formes monétaires : la thèse de la dématérialisation
- III) La monnaie au-delà des formes et des fonctions : la thèse institutionnaliste
- IV) Les formes de la monnaie contemporaine

Chapitre 2 : Les théories monétaires

- I) La monnaie dans l'histoire longue des économistes et de leurs théories
- II) Approches réelles contre approches monétaires : la monnaie, comme simple voile ?
- III) L'équation quantitative de la monnaie : égalité et causalités
- IV) La monnaie est-elle neutre ? Retour sur l'histoire de la « bonne » politique monétaire.

### Chapitre 3 : la création monétaire

- I) Mécanisme de la création et de la destruction monétaire
- II) Les différentes sources de la création monétaire
- III) La régulation monétaire par la Banque Centrale dans un système hiérarchisé

### Chapitre 4 : Les systèmes de financement

- I) Une vue d'ensemble du système financier
- II) Un circuit simplifié de l'économie monétaire de production
- III) L'histoire de la libéralisation des marchés financiers et de la transformation des banques

### Chapitre 5 : La politique monétaire

- I) Inflation : causes, conséquences et arbitrages politiques
- II) L'action des Banques Centrales
- III) Les politiques monétaires internationales

### **BIBLIOGRAPHIE :**

AGLIETTA, M. et ORLEAN, A. (2002), *La Monnaie entre Violence et Confiance*, Paris : Odile Jacob.

BAILLY, J.L. et al. (2002), *Économie Monétaire et Financière*, Paris : Éditions Bréal.

BRADLEY, X. et DESCAMPS, C. (2005), *Monnaie, Banque, Financement*, Paris : Dalloz.

PLIHON, D. (2004), *La Monnaie et ses Mécanismes*, Paris : La Découverte.

VAN DE VELDE, F. (2005), *Monnaie, Chômage et Capitalisme*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

### **MODALITE D'EXAMEN :**

Contrôle continu (50%) et Examen terminal (50%).

Durée : 2h

Type d'épreuve :

Exercice, questions de cours et question de réflexion.

Document autorisé

Aucun document autorisé.

Crédits ECTS : 4

**Comptabilité générale 2**

**Lenoir Delphine**

**24h CM – 15h TD**

**OBJECTIFS DU COURS :**

Pré-requis : savoir enregistrer les opérations courantes

Ce cours a pour objectif d'initier les étudiants à l'enregistrement des opérations d'inventaire.

**Chapitre 1 : Les amortissements économiques**

- I] L'amortissement linéaire
- II] L'amortissement variable
- III] L'amortissement avec valeur résiduelle
- IV] Enregistrement des dotations aux amortissements

**Chapitre 2 : L'amortissement dérogatoire**

- I] L'amortissement dégressif
- II] L'amortissement dérogatoire
- III] L'amortissement dérogatoire avec valeur résiduelle
- IV] L'enregistrement des dotations aux amortissements dérogatoires

**Chapitre 3 : La sortie du bilan des immobilisations**

- I] La cession des immobilisations (biens non soumis à TVA)
- II] La cession des immobilisations (biens soumis à TVA)
- III] La mise au rebut

**Chapitre 4 : Le traitement des stocks à l'inventaire**

- I] Les variations de stocks

II] Les dépréciations des stocks

### **Chapitre 5 : Le traitement des créances à l'inventaire**

I] Les créances douteuses

II] Les dépréciations des créances

III] Les pertes sur créances irrécouvrables

### **Chapitre 6 : Le traitement des titres à l'inventaire**

I] Les acquisitions de titres

II] Les dépréciations des titres

III] Les cessions de titres

### **Chapitre 7 : Le traitement des charges et des produits à l'inventaire**

I] Les charges et les produits constatés d'avance

II] Les charges à payer et les produits à recevoir

### **Chapitre 8 : Les Provisions pour risques et charges**

I] Les provisions pour risques

II] Les provisions pour charges

### **BIBLIOGRAPHIE :**

Disle C, Maéso R, Méau M, « introduction à la comptabilité » DCG 9, Dunod 2012.

Siegwart JL, Cassio L, « comptabilité financière » Nathan, 2010.

Langlois G, Friédérich M, « comptabilité financière », Foucher, 2013.

### **MODALITE D'EXAMEN :**

Contrôle continu (50%) :

Deux évaluations d'une durée d'une heure trente seront prévues.

Examen terminal (50%) :

Durée : 2h00 (exercices)

Crédits ECTS : 4

## Comptabilité de gestion

- Delphine Lenoir

24h CM – 15h TD

Le module permet de mettre en lien entre la comptabilité de gestion et l'utilisation du tableur. Il permet la compréhension entre la comptabilité de gestion et la comptabilité financière.

L'objectif est de maîtriser les calculs de coûts dans un tableur.

calculs de coûts dans un tableur.

### Objectifs :

- Passer de la comptabilité financière à la comptabilité de gestion.
- Mise en place d'un modèle de calcul de coût.
- Le calcul d'un seuil de rentabilité.
- Mise en place d'un budget prévisionnel et comparer un prévisionnel au réel.

### Prérequis :

?? notions de base du tableur.

?? notions de base d'économie d'entreprise.

### Evaluation :

??2 Evaluations sur des cas pratiques sur Excel. (Temps : 1H à 1H30 par Evaluation)

### ?? Chapitre 0 : Introduction au cours.

Cette semaine est dédiée à la découverte des cours : la mise en lien entre la comptabilité financière et la comptabilité analytique.

### ?? Chapitre 1 : Introduction et notions clés.

#### ?? introduction

#### présentation des notions clés de la comptabilité de gestion

#### ?? utilisation du tableur

28

### ?? Chapitre 2 : Les coûts complets : méthode des centres d'analyse (1/2)

Mise en place d'un modèle de coûts complets - méthode des centres d'analyse - et propose une première réflexion sur les centres d'analyse en expliquant le réseau des coûts.

### ?? Chapitre 3 : Les coûts complets : méthode des centres d'analyse (2/2)

Mise en place des **coûts complets méthode des centres d'analyse** en allant plus loin, avec les **notions de stocks et de cas particuliers** : produits encours, déchets et rebuts.

### ?? Chapitre 4 : La méthode A.B.C.

Mise en place de **seconde méthode de coût complet, la méthode A.B.C.** (comptabilité par activité) et à son analyse critique.

### ?? Chapitre 5 : Le seuil de rentabilité.

La mise en place de la **méthode de calcul de coût partiel, la méthode du coût variable direct**, qui permettra de calculer le seuil de rentabilité. On vous proposera aussi une analyse critique.

### ?? Chapitre 6 : Les coûts standards.

La mise en place d'une **gestion budgétaire au travers les coûts standards / prévisionnels**, le calcul des écarts sur charges directes et indirectes (méthode des tableaux) et conclu cette thématique par son analyse critique.

- o **le rôle du contrôleur de gestion dans l'organisation**
- o **la place de l'informatique**
- o **plus largement du système d'information de gestion**
- o **Le rôle de l'audit, et du commissaire aux comptes.**

**MODALITES D'EXAMEN :**

Examen terminal : 2h00

Crédits ECTS : 3

<b>B3 : BLOC TECHNIQUES QUANTITATIVES</b>
---

**Mathématiques**

**Salam Ahmed**

**20h CM -15h TD**

**CONTENU DU COURS :**

Algèbre linéaire :

Chapitre 1 : Espaces vectoriels réels.

Chapitre 2 : Applications linéaires.

Chapitre 3 : Matrices

Chapitre 4 : Déterminants.

Modalités de contrôle : 1CC, 1 Examen, 1 Examen de rattrapage. Note max ((CC+EX) /2, EX).

**MODALITE D'EXAMEN :** Contrôle Continu + Examen terminal)

Durée : 2 h

Type d'épreuve : exercices ou problèmes

Document(s) autorisé(s) : calculatrice

Crédits ECTS : 4

**Atelier de méthode  
Kayi Charlotte GBADOE  
15h TD**

**Objectifs du cours :**

- Développer les compétences méthodologiques nécessaires à la réussite universitaire.
- Savoir rechercher, sélectionner et organiser l'information.
- Maîtriser les outils et techniques de travail académique (prise de notes, fiches de lecture, structuration d'un devoir).
- S'exercer aux méthodes de synthèse écrite et orale.
- S'initier à la méthodologie de rédaction d'un devoir académique en économie-gestion.
- Renforcer l'autonomie, la rigueur et l'esprit critique des étudiants.

**Plan du cours :**

1. Introduction aux méthodes de travail universitaire.
2. Recherche documentaire et sélection des sources.
3. Rédaction de fiches de lecture et de synthèses.
4. Méthodologie de la rédaction académique en économie-gestion.
5. Restitution écrite et orale d'un mini-travail.

**Bibliographie :**

- Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (2022). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod.
- Lièvre P. (2018). *Note de synthèse, note administrative et rapport : Méthodologie et sujets corrigés* (Dunod).
- Supports méthodologiques distribués en cours (fiches pratiques, exercices).

**Modalités d'examen :**

- Contrôle continu intégral basé sur des exercices pratiques réalisés au fil des séances :
  - Travaux intermédiaires (fiche de lecture, résumé, synthèse écrite) : 40 %
  - Épreuve finale (mini-devoir écrit avec restitution orale) : 60 %

Crédits ECTS : 2

## ANGLAIS 25h TD

**Enseignants** : Grégory Marteel, Cédric Vantielcke, Pierre Poisson, Marion Nowak

**Objectifs du cours** : Le premier objectif des cours de Langues vivantes étrangères est l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) à travers l'étude de supports traitant de sujets liés aux domaines de spécialité choisis par les étudiants.

**Modalités d'évaluation** : contrôle continu, examen final et travail en autonomie guidé sur la plateforme CALAO

Crédits ECTS : 3

### Initiation à la construction du projet professionnel (PPP2) Abdelkader Chehik 13h TD

#### Présentation générale :

Le **PPP** (Projet Personnel et Professionnel) est une unité d'enseignement obligatoire à l'Université du Littoral Côte d'Opale, en première et deuxième année de licence qui offre aux étudiants un environnement propice à l'élaboration d'un projet personnel à vocation professionnelle. Ce travail de réflexion et d'expérimentation est effectué en groupes animés par un encadrant.

Depuis la mise en place du cadre européen LMD des études universitaires, l'étudiant devient plus que jamais responsable du choix de son parcours de formation.

Élaborer son **projet personnel et professionnel** est donc, pour l'étudiant entrant, une nécessité et un enjeu qui lui permettra de mieux se situer et donnera du sens à ses études. Accompagner nos étudiants pour les aider à s'approprier ces nouvelles stratégies fait partie des missions de l'université.

Un travail personnel et en équipe est demandé aux étudiants.

Ainsi,

#### Objectifs

Le Projet professionnel et personnel permet aux étudiants de cerner leur **motivation** et d'affiner leur perception du métier envisagé. Il leur donne la possibilité d'effectuer un choix éclairé sur leur parcours et les diverses options envisageables. Il éveille leur sens critique et les responsabilise dans la conduite de leur **cursum universitaire**, puis de leur **carrière**. Il permet de travailler en équipe, à communiquer les résultats d'un travail, d'une recherche et à acquérir des connaissances autres que des savoirs disciplinaires.

Crédits ECTS : 2

**Droit commercial**  
**Ait Bamar Fatima**  
**24h CM**

**OBJECTIFS DU COURS :**

Donner aux étudiants une connaissance globale et générale de l'organisation juridique du commerce en France par l'étude de l'organisation judiciaire commerciale, du statut des commerçants, du régime fiscal des commerçants et des règles régissant le fonds de commerce.

**PLAN DE COURS :**

Préambule : La place du droit commercial en droit français

Introduction :

1<sup>ère</sup> partie : Définition du droit commercial et du droit fiscal  
(définition, domaine, histoire, sources et esprit)

2<sup>ème</sup> partie : Les libertés encadrant l'activité commerciale  
(la liberté du commerce et de l'industrie – la liberté de la concurrence)

Chapitre 1 : Les actes de commerce

Chapitre 2 : L'entreprise commerciale

Chapitre 3 : les biens et les activités commerciales

Chapitre 4 : L'organisation judiciaire

**BIBLIOGRAPHIE :**

Ouvrages généraux

M. BOUVIER, Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt, 13<sup>è</sup> Ed., LGDJ, 2016.

CANIN P., *Droit commercial*, 7<sup>e</sup> Ed., Paris, Hachette, 2017.

M. COZIAN, F. DEBOISSY, *Précis de fiscalité des entreprises*, 42<sup>e</sup> Ed. Litec, 2018.

DECOCQ ET BALLOT-LENA, *Droit commercial*, 6<sup>e</sup> Ed., Dalloz, 2013.

J. GROSCLAUDE, P. MARCHESSOU, *Droit fiscal général*, 11<sup>e</sup> Ed. Dalloz, 2017.

GUEVEL, *Droit du commerce et des affaires*, 5<sup>e</sup> Ed. LGDG, 2017.

D. GUTMANN, *Droit des affaires*, 9<sup>e</sup> Ed., Montchrétien, 2018.

HOUTCIEFF, *Droit commercial*, 3<sup>e</sup> Ed., Sirey, 2011.

LEGEAIS, *Droit commercial*, 21<sup>e</sup> Ed. Sirey, 2014.

FRP. SERLOOTEN, O. DEBAT, *Droit fiscal des affaires*, 17<sup>e</sup> Ed., Dalloz, 2018.

### Périodiques

- Dalloz périodique
- Droit des sociétés
- JurisClasseur périodique (édition Commerce et industrie, Entreprise, Notarial)
- Les Grands arrêts de la jurisprudence fiscale
- Livre des procédures fiscales
- Répertoire de droit commercial
- Revue de droit fiscal
- Revue de jurisprudence de droit des affaires
- Revue trimestrielle de droit commercial et de droit économique
- Revue de jurisprudence fiscale
- Revue des sociétés

**MODALITES D'EXAMEN** : Examen terminal

Durée : 2 h

Type d'épreuve : Etude de cas pratique ou de commentaire guidé

Document(s) autorisé (s) : Aucun

Crédits ECTS : 2

**Théorie et sociologie des organisations**  
**Hervé Braud**  
**24h CM**

**OBJECTIF DU COURS :**

L'environnement dans lequel nous évoluons se complexifie. La complexité induit la nécessité de s'organiser pour agir.

Ce cours a pour objectif de contribuer à répondre aux questions suivantes :

- pourquoi les organisations sont-elles apparues et constituent la forme sociale la plus usitée afin d'assurer la coopération de plusieurs individus ?
- comment les organisations se développent-elles ?
- quels sont les différents modes de coordination et de contrôle envisageables au sein d'une organisation ?
- comment les organisations s'insèrent-elles dans leur environnement ?
- quels rapports existent entre une organisation et sa performance ?

**PLAN INDICATIF DU COURS :**

1. Structure formelle et « one best way »

Les théories classiques (Taylor, Fayol)

L'analyse de la bureaucratie (Weber)

2. L'école des relations humaines

Les relations humaines (Mayo) et le leadership démocratique (Lewin)

Le management participatif (Likert), la communication (Leavitt) et théorie de l'efficacité XY

Le succès psychologique (Argyris) et l'enrichissement du travail (Herzberg)

La critique de la bureaucratie (Selznick, Gouldner, Crozier)

3. Les théories de la contingence

Les paramètres de conception (Mintzberg)

L'approche rationnelle : stratégie et structure (Chandler)

L'approche contingente : contexte et structure

Les typologies structurelles

#### 4. Vers la reconnaissance d'interdépendances multiples

##### **PÉDAGOGIE :**

Cours magistraux : présentation des diverses écoles à travers une approche chronologique

##### **BIBLIOGRAPHIE :**

- A. DESREUMAUX (2005), *Théorie des organisations*, Éditions Management et société  
CORIAT et O. WEINSTEIN (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Livre de poche,  
CHANDLER (1989), *Stratégie et structure de l'entreprise*, Les éditions d'organisation  
H. MINTZBERG (1996), *Structure et dynamique des organisation* , les éditions d'organisation

##### **ÉVALUATION :**

Examen terminal : 100%

Questions de cours et/ou mini-cas et/ou dissertation

Sans document

Crédits ECTS : 2

## 4 STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 4

<b>SEMESTRE 4</b>					
<b>BLOCS DE COMPETENCES</b>	<b>UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>COEF</b>	<b>ECT S</b>
<b>B1</b> Niveau intermédiaire BLOC ANALYSE ECONOMIQUE	- Microéconomie 2	24	15	4	4
	- Histoire de la pensée économique	24	15	4	4
<b>B2</b> Niveau intermédiaire BLOC OUTILS DE GESTION	- Analyse financière	24	15	4	4
	- Marketing	30		4	4
<b>B3</b> Niveau intermédiaire BLOC TECHNIQUES QUANTITATIVES	- Probabilités	20	15	4	4
	- Informatique 2 (traitement de données sur libre office)		15	2	2
<b>B4</b> Niveau intermédiaire BLOC COMPETENCES TRANSVERSALES	- Atelier de méthode		15	2	2
	- Anglais		25	3	3
<b>B3</b> BLOC OUVERTURES DISCIPLINAIRES	- Géopolitique	24		3	3
<b>BONUS</b>	LV2, SPORT				

## B1 : BLOC ANALYSE ECONOMIQUE

### Microéconomie 2 Rodrigue Mendez 24h CM – 15h TD

#### Objectif du cours :

Ce cours s'inscrit dans la continuité du cours de microéconomie 1. Il vise à consolider et à approfondir les connaissances acquises en 1<sup>ère</sup> année.

#### Plan :

Introduction

Chapitre I : Rappels

A – L'offre en concurrence parfaite

B - Le monopole

C- La notion de surplus

Chapitre II : L'oligopole

A – La concurrence en prix

B – La concurrence en quantité

C- L'approche de Stackelberg

Chapitre III : Les choix intertemporels et les marchés des actifs

A – L'approche microéconomique de l'épargne

B – L'évaluation des actifs

Chapitre IV : Les externalités et la tragédie des communs

A – Les externalités

B – La tragédie des communs

#### **Bibliographie :**

- *Introduction à la Microéconomie*, Hal Varian, DeBoeck Universités
- *Principes de Microéconomie*, Etienne Wasmer, Pearson Education
- *Microéconomie*, Robert Pindyck, Pearson Education

**Modalités d'évaluation :** 2 contrôles continus et un partiel.

Les étudiants seront priés de se présenter à chaque TD munis de ces documents obligatoires.

Crédits ECTS : 4

**Histoire de la pensée économique**  
**Constantin NAPOLEON**  
**24h CM – 15h TD**

**Objectifs du cours**

Le cours analyse l'histoire de la pensée économique chronologiquement. On examinera successivement les précurseurs de la pensée économique, la théorie classique, le passage de la révolution marginaliste à la révolution keynésienne et les débats traversant la théorie moderne.

**Plan de cours**

Chapitre 1 : Les précurseurs de la pensée économique : les mercantilistes et les physiocrates.

Chapitre 2 : Les classiques : triomphe du libéralisme.

Chapitre 3 : Marx, une version radicale de la pensée économique.

Chapitre 4 : La théorie marginaliste de la valeur : utilité, rareté et équilibre.

Chapitre 5 : L'analyse keynésienne

Chapitre 6 : Evolutions récentes : ruptures et continuités.

Chapitre 7 : La crise actuelle

**Bibliographie**

- H. Denis, *Histoire de la pensée économique*, PUF, Collection Quadrige, 2008.
- E. Combe, *Précis d'économie*, PUF, 2012.
- L. Orio, J.-J. Quilès, *Keynes Les enjeux de la Théorie générale*, A. Colin, 2009.
- De P. Combemale, *Introduction à Marx*, Repères/La Découverte, 2010
- De P. Combemale, *Introduction à Keynes*, Repères/La Découverte, 2010

**MODALITE D'EXAMEN :**

Contrôle continu (50%) et Examen terminal (50%).

Durée : 2h

Type d'épreuve :

Questions de cours et question de réflexion.

Crédits ECTS : 4

## B2 : BLOC OUTILS DE GESTION

### Analyse financière Hervé Braud 24h CM – 15h TD

#### OBJECTIFS :

Savoir élaborer un diagnostic financier.

#### CONTENU INDICATIF DU COURS :

#### INTRODUCTION

#### Chapitre 1 : L'analyse financière du bilan

- A/ Le bilan fonctionnel
- B/ Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie nette
- C/ Quelques ratios utiles pour l'analyse du bilan fonctionnel

#### Chapitre 2 : L'analyse financière du compte de résultat

- A/ Le tableau des soldes intermédiaires de gestion
- B/ La capacité d'autofinancement
- C/ Quelques ratios utiles pour l'analyse du compte de résultat

#### Chapitre 3 : Le tableau de financement

#### Chapitre 4 : le diagnostic financier

#### BIBLIOGRAPHIE :

- Comptabilité et analyse financière : une perspective globale, H. Stolowy, Y. Ding, G. Langlois DE BOECK, 2017
- Finance d'entreprise (troisième édition), G.CHARREAUX, Editions EMS, 2014

#### MODALITES D'EXAMEN :

Examen terminal : 2 heures  
Contrôle continu en travaux dirigés  
Crédits ECTS : 4

**Marketing**  
**JM. FANKAM**  
**30h CM**

**Objectifs:**

**Sensibiliser** les étudiants sur le fait que les décisions de marketing opérationnel (produit, prix, promotion, place) sont fondées, non seulement sur les actions menées par les concurrents, mais aussi et surtout sur **les caractéristiques des consommateurs visés, les cheminements qu'ils empruntent pour effectuer leurs achats, les comportements qu'ils adoptent pendant et après la consommation ou l'usage des produits.**

**Etre en mesure** d'identifier ces caractéristiques, les différents cheminements avant achat, les différents comportements pendant et après la consommation ou l'usage d'un produit.

**CONTENU :**

---

1. Le marketing et le consommateur
2. Les caractéristiques objectives, psychologiques et situationnelles du consommateur
3. Les différents processus de décision d'achat et les recommandations marketing
4. Le contrôle des plans d'action marketing

**Méthodes Pédagogiques :**

**Acquisition des connaissances :**

- Echanges et discussions entre l'enseignant et les étudiants sur les concepts à maîtriser (apports théoriques).

**Application :**

- Mise en situation à travers quelques articles tirés de magazines (Capital, Que choisir ou Management)

---

**MODALITE D'EXAMEN :**

**Examen individuel sur table : 100%**

Forme : questions de cours

Durée : 2 heures

Période : semaine des examens

---

## **BIBLIOGRAPHIE :**

---

CLAUZEL, A., GUICHARD, N. et RICHE, C. (2016), « *Comportement du consommateur – Fondements, nouvelles tendances et perspectives* », Vuibert.

D'ASTOUS, A., BALLOFFET, P., DAGHFOUS, N., et BOULAIRE, C. (2010), « *Comportement du consommateur* », Chenelière Education.

SOLOMON, M., (2013), « *Le comportement du consommateur* », Pearson Educati

Crédits ECTS : 4

<b>B3 : BLOC TECHNIQUES QUANTITATIVES</b>
---

**Probabilités**  
**Jean-François DECROIX**  
20h CM 15H TD

**Objectifs :**

Acquérir les notions de base de la théorie des probabilités

**Plan de cours :**

Généralités sur les probabilités : vocabulaire, calculs simples.

Dénombrement.

Probabilités conditionnelles, notion d'indépendance

Variables aléatoires discrètes, loi uniforme discrète, loi de Bernoulli, loi binomiale, loi de Poisson

Variables aléatoires continues, loi uniforme continue, loi exponentielle, loi normale

**Bibliographie :**

Sandretto R., Probabilités. Exercices corrigés et rappels de cours, DUNOD

Réau J.P. et Chauvat G., Probabilités et Statistiques Exercices et corrigés, DUNOD

**MODALITE D'EXAMEN :**

2 DS en cours de formation

1 examen terminal de 2h

Document(s) autorisé(s) : Calculatrice autorisée, documents interdits

Note session 1 = sup(note examen terminal, moyenne des 2 DS et note examen terminal)

Note Session 2 = Note session de rattrapage

Crédits ECTS : 4

**Informatique (traitement de données)****Marie HELENA****15H TD****OBJECTIF DU COURS :**

Savoir exploiter des tables de données pour en extraire des informations et les analyser

**PLAN DE COURS :**

- Table de données
- Tris et sous-totaux
- Filtres automatiques
- Fonctions de base de données
- Tableaux croisés
- Calcul sur table filtrée et non filtrée

**COMPLEMENTS :**

- Fonctions de recherche
- Tests
- Protection de feuilles
- Macros simples

Programme :

• Tableur : exploitation d'une table de données, filtre, tri, tableau récapitulatif, fonction recherche, utilisation des fonctions de bases de données, calcul sur table filtrée ou non filtrée, création de liste déroulante.

**MODALITE D'EVALUATION :**

50% par des activités surveillées ou réalisées en autonomie

50% par une épreuve finale surveillée de tableur

Crédits ECTS : 2

**Atelier de méthode**  
**Kayi Charlotte GBADOE**  
**15h TD**

**Objectifs du cours :**

- Former les étudiants à la méthodologie de la recherche en sciences de gestion.
- Savoir définir et formuler une problématique de recherche en économie-gestion.
- Apprendre à construire une revue de littérature à partir de lectures scientifiques.
- Élaborer un plan structuré répondant à une question de recherche.
- Mettre en œuvre une démarche d'analyse (documentaire, étude de cas, enquête simple).
- Rédiger un mémoire court (15–20 pages), conforme aux standards académiques (citations, bibliographie, présentation formelle).
- Développer l'esprit critique, la rigueur scientifique et l'autonomie dans un travail académique approfondi.

**Plan du cours :**

1. Introduction au mémoire : attentes, format et étapes de réalisation.
2. Du thème à la problématique : formuler une question de recherche claire.
3. Recherches documentaires avancées : bases de données académiques et sélection critique des sources.
4. Élaboration d'une revue de littérature : organisation et synthèse des lectures.
5. Construction du plan du mémoire : logique et articulation des parties.
6. Choix méthodologiques : étude documentaire, cas pratique, enquête quantitative et qualitative.
7. Rédaction académique : introduction, partie conceptuelle, partie empirique, conclusion.
8. Normes de citation et bibliographie (APA, Chicago).
9. Mise en forme du mémoire : présentation, annexes, tableaux, figures.
10. Soutenance d'un mémoire.

**Bibliographie :**

- Beaud, M. (2006). *L'art de la thèse : Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*. La Découverte.
- Evrard, Y., Pras, B., Roux, E., Desmet, P., Dussaix, A. M., & Lilien, G. L. (2009). *Market-Fondements et méthodes des recherches en marketing*. Dunod
- Frécon, G. (2022). *Formuler une problématique-2e éd. : Dissertation, mémoire, thèse, rapport de stage*. Dunod.
- Gotteland, D., Haon, C., & Jolibert, A. (2012). *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion : Réussir son mémoire ou sa thèse*. Pearson Education France.

**Modalités d'examen :**

- Contrôle continu (30 %) : validation du sujet et de la problématique, plan détaillé et bibliographie provisoire, fiches de lecture, rédaction des parties.
- Mémoire final écrit (50 %) : mémoire de 15-20 pages.
- Soutenance orale (20 %) : valorisation de l'expression et de l'argumentation.

**ANGLAIS  
25h TD**

**Enseignants :** Grégory Marteel, , Cédric Vantielcke, Pierre Poisson, Marion Nowak

**Objectifs du cours :** Le premier objectif des cours de Langues vivantes étrangères est l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) à travers l'étude de supports traitant de sujets liés aux domaines de spécialité choisis par les étudiants.

**Modalités d'évaluation :** contrôle continu, examen final et travail en autonomie guidé sur la plateforme CALAO

Crédits ECTS : 3

## B5: BLOC OUVERTURES DISCIPLINAIRES

### Géopolitique Constantin NAPOLEON 24h CM

L'objectif de ce cours d'introduction à la géopolitique est de permettre aux étudiants de L2 de disposer d'une meilleure compréhension du monde dans lequel nous vivons et, en particulier, d'une meilleure connaissance de la mondialisation et des relations internationales entre les grands acteurs étatiques.

#### PLAN DE COURS :

##### **Chapitre 1** : Le cadre de la vie internationale

- a) La mondialisation
- b) Les acteurs internationaux
- c) La puissance internationale
- d) Les institutions internationales
- e) Existe-t-il une communauté internationale ?

##### **Chapitre 2** : Les puissances

- a) L'Europe : puissance ou espace ? vers une fragmentation ?
  - b) Les Etats-Unis, le déclin ?
  - c) La Chine et l'Inde, la conquête ?
  - d) La Russie, vers une renaissance ?
  - e) L'Amérique Latine et l'Afrique,
  - f) Le monde arabe et le moyen orient.

##### **Chapitre 3** : Les défis globaux

- a) Le changement climatique
  - b) Les déséquilibres économiques internationaux
  - c) La démographie et les migrations
  - d) La sécurité internationale

#### **Chapitre 4 : La démocratie aujourd'hui remise en cause ?**

- a) Caractéristiques du régime démocratique et débats récents
- b) Les Etats-Unis de D. Trump sont-ils toujours une démocratie ?
- c) Les remises en cause de la démocratie : La Russie, la Turquie, la Chine, le Brésil, la Hongrie...

#### **BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :**

- Pascal Boniface, *Comprendre le monde. Les relations internationales*, Armand Colin, 3<sup>ème</sup> édition, 2015.
- Cédric Tellenne, *Introduction à la géopolitique*, Repères, 2019.
- Cédric Tellenne, *Dictionnaire de géoéconomie et de géopolitique*, PUF, 2011.
- Michel Nazer, *La géopolitique*, Ellipses, 2010.
- Thomas Gomart, *L'affolement du monde, 10 enjeux de géopolitique*, Texto, 2019.
- Sylvie Brunel, *Nourrir le monde, vaincre la faim*, Larousse, 2009.
- Yves Lacoste, *Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui*, Larousse, 2006.

#### **MODALITE D'EXAMEN :**

Dossier de recherche en groupe + soutenance orale (50% de la note) + examen écrit (50% de la note)

Crédits ECTS : 3

## **5 -Informations pratiques**

### **Assistante sociale en faveur des étudiants**

Delphine Lemaire  
Maison de l'Etudiant Bureau 0.05 rez-de-chaussée  
252 avenue de l'Université BP 5526  
59379 DUNKERQUE CEDEX 1  
Rendez-vous uniquement par mail :  
- [service.social.littoral@crous-lille.fr](mailto:service.social.littoral@crous-lille.fr)

### **Logement**

Résidence Pierre & Marie Curie  
1 ter avenue Maurice Berteaux  
59430 Saint Pol sur Mer  
☎ 03 28 66 28 26

les estudiantines (résidences privées)  
50 rue des arbres  
59140 Dunkerque  
☎ 03 28 23 70 76

Service logement en ville  
Antenne du CROUS  
☎ 03 28 23 70 76

### **Restaurant universitaire**

Place des nations  
59140 Dunkerque  
☎ 03 28 66 28 26

### **Bibliothèque universitaire**

Avenue de l'université  
59140 Dunkerque  
Ouverture de 8h à 19h du lundi au vendredi  
Le samedi de 9h à 12h45

### **Les bourses et aides aux étudiants**

Renseignements au service scolarité  
☎ 03 28 23 73 15

## **Le sport**

service des Sports

189B, avenue Maurice Schumann  
BP 5526 – 59379 Dunkerque Cedex  
☎ 03 28 23 76 67

## **La santé**

**Une équipe : médecin, infirmières, secrétaire, psychologue, assistantes sociales**

Médecin : Visites médicales – certificats médicaux gratuits

Rendez-vous auprès du secrétariat :

Mail : [santecampus@univ-littoral.fr](mailto:santecampus@univ-littoral.fr)

☎ 03 28 23 71 61

Infirmières :

- Être à l'écoute des étudiants
- Répondre aux soins d'urgence
- Promouvoir la santé – Nutrisport sur les 4 sites – Don du sang – Don d'organes – Prévention alcool..
- Une visite avec l'infirmière est proposée par convocation individuelle à tout étudiant de deuxième année au cours de l'année universitaire afin de faire le point sur votre santé.

Stéphanie DELAETER ,infirmière

Delphine LEMAIRE, Assistante Sociale

## **Accueil Handicap**

Ce service s'adresse aux étudiants atteints d'une pathologie ou d'un handicap qui nécessite des aménagements de la vie universitaire (1/3 temps, tuteur, matériel...) Ex : Maladies chroniques, maladies nécessitant des hospitalisations, handicap moteur et/ou sensoriel, dyslexie ....

☎ 03 28 23 74 41

☎ 03 28 23 73 46

Mail : [vie.etudiante@univ-littoral.fr](mailto:vie.etudiante@univ-littoral.fr)

Mail : [handicap.etudiants@univ-littoral.fr](mailto:handicap.etudiants@univ-littoral.fr)

## **Formation secourisme – PSC1**

Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année en fonction du nombre d'inscriptions.

Délivrance du diplôme « Protection et Secours Civiques niveau 1 ».

Dunkerque : 06 67 92 88 85

Boulogne-sur-Mer : M. Evrard à la Croix Rouge : 03 21 31 40 70

Calais – Mme Bogear Association Marquise Secourisme : 06 30 77 49 70

## **Les Centres de Ressources en Langues (CRL)**

Les centres de Langues de Boulogne, Calais et Dunkerque vous proposent de suivre des enseignements optionnels ou complémentaires (bonus) à certains horaires, généralement en fin de journée. Les groupes sont constitués par le Centre de Ressources en Langue et limités à 36 étudiants. Les auditeurs libres doivent s'inscrire mais leur inscription leur sera confirmée sous réserve de place disponible dans le groupe désiré.

## **6 -Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes**

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : [stop.discrimination@univ-littoral.fr](mailto:stop.discrimination@univ-littoral.fr) ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



## 7 - Réglementation des examens en licence

A compter de la rentrée 2021 /2022

Adoption CFVU du 13/04/2021

### Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition de **blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

**La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.**

### 1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique.
  - Une note supérieure ou égale à 09.5/20 dans le semestre non acquis est exigée pour bénéficier du statut AJAC (Ajourné Autorisé à composer) entre la L1 et la L2 et entre la L2 et la L3

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1

### 2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

#### a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves

écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité : La publicité est suffisante si :

\*Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants

\*Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)

\*Le règlement des études est distribué aux étudiants

#### b) Validation des parcours de formation

**Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne

- épreuves écrites ou orales

- remise de travaux ou de projets

- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- **Contrôle continu et examen terminal.**

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

## - Capitalisation :

\*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve).

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

\* **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

\* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;

## - Compensation :

### Compensation et obtention du diplôme :

\* **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

\* **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

## - Seconde Chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

### Plusieurs formes possibles :

\* une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)

\* En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre

\* L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

### **SYNTHESE**

**Préalable :** la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

- **Session d'examen :** l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

#### **- BONUS**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de L UE/20	0	0.06	0.12	0.18	0.24	0.3	0.36	0.42	0.48	0.54	0.6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

#### Important :

\* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

\* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

### 3. Jurys et Résultats

#### - Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

#### - Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE  
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

**Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.**

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- **Redoublement** : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

#### **4. Assiduité et incidents pendant les examens**

- **L'assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- **Absence et certificat médical**

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- **Incidents pendant les examens**

##### \* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

\* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

\* un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

\* un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation

- S'il était déjà absent en session 1 :

Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

## 5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le

composent (L1 et L2).

### **Obtention du diplôme final de licence**

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

### **Mentions de réussite**

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

### **6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)**

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

#### **\* Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

\* **Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

\* **Statut d'Etudiant Salarié**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

\* **Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

\* **Autres situations particulières :**

<b>STATUT</b>	<b>JUSTIFICATIFS</b>
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux arts
Etudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Etudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Etudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Etudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Etudiante chargé de famille	Livret de famille

## 6. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants

### LanSAD et CLES

#### **Note liminaire aux rédacteurs des guides des études**

Le Service LanSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :  
[lansad@univ-littoral.fr](mailto:lansad@univ-littoral.fr) - 03.21.99.41.87

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

#### **Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence**

*Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> langues obligatoires ou en option obligatoire.*

##### · L1-L2-L3 S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

### Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3 S5

Compétences évaluées	Session 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
	CE	PE	Epreuve de substitution		
Pratique de la langue écrite	CE	PE	Epreuve de PLE	Epreuve de PLE	<b>PLE (40%)</b>
Pratique de la langue orale	PO	CO	Epreuve de PLO	Epreuve de PLO	<b>PLO (40%)</b>
Autoformation guidée	TAG	TAG	Délai supplémentaire	Délai supplémentaire	<b>TAG (20%)</b>

\* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

## **9) Mise en place d'un congé pour convenance personnelle** **Adoption par la CFVU du 24/06/2025**

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non-médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc. L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

**Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.**

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48 heures qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.